

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, le CDVM informe le public des transactions effectuées, au cours du mois **de décembre 2005**, par les sociétés ayant fait approuver par leurs assemblées générales un programme de rachat de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

Ces transactions ont été réalisées soit directement par lesdites sociétés soit au travers de filiales ou de sociétés contrôlées, sur le marché central ou sur le marché de blocs.

Sociétés	BMCE	BMCI	SCE	CDM	SAMIR	AUTO HALL	UNIMER
Date du démarrage du programme	25/11/2005	19/05/2005	13/12/2004	09/05/2005	25/04/2005	21/09/05	01/09/05
Date d'échéance du programme	25/05/2007	18/05/2006	9/06/2006	09/11/2006	25/10/2006	20/03/07	01/01/07
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (%)	1.500.000 (9,45 %)	387.586 (5 %)	30 822 (5%)	416.908 (5%)	594.983 (5%)	118.000 (5%)	27.500 (5%)
Cours maximum d'achat (DH)	850	800	300	550	500	550	1.000
Cours minimum de vente (DH)	525	475	140	340	300	350	750
Nombre d'actions détenues au début du mois de décembre (%)	358.801 (2,26%)	0 (0%)	3.247 (0,52%)	2.502 (0,03%)	0 (0%)	0 (0%)	10.136* (1,84%)
Nombre total d'actions achetées au mois de décembre	215.842	-	913	-	-	-	2.045
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	746,24	-	210	-	-	-	787,51
Nombre total d'actions cédées au mois de décembre	215.959	-	-	-	-	-	1.000
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	736,16	-	-	-	-	-	790
Nombre d'actions détenues à la fin du mois de décembre (%)	358.684 (2,26%)	0 (0%)	4160 (0,67%)	2.502 (0,03%)	0 (0%)	0 (0%)	11.181* (2,03%)

*Détention indirecte des actions

Contact CDVM :

Tél : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières